

## Bulletin municipal d'informations

*Parution : tous les deux mois*

### • **Elections présidentielles**

Les élections présidentielles vont se dérouler le 10 avril (1er tour) et le 24 avril 2022 (2nd tour). Le scrutin sera ouvert de 8h à 19h à la salle de réunion de la Mairie. Dans le mois de mars, une carte électorale sera adressée à tous les électeurs.

### **Randonnée pédestre de la Vicquoise**

La randonnée pédestre de la VICQUOISE aura lieu le **Dimanche 20 mars** (47ème édition). Inscriptions et départ libre à l'école primaire de 7h30 à 9h.

Trois parcours sont proposés : 11,5 - 15,5 et 17,8 km.

Deux ravitaillements : tartine de pain, beurre, copeaux de chocolat à l'ancienne, confitures maison, miel, café, lait chocolaté, jus de fruits, pâté de foie, boudin noir, fromage blanc de chèvre local, etc.

Tarif : 3,70 € non licenciés / 2,70 € licenciés (licence de marche) et enfant de 8 à 12 ans

Gratuit pour les enfants de – de 8 ans

Verre de l'amitié à l'arrivée.

### • **Boulangerie : fermeture exceptionnelle**

La boulangerie sera fermée du mercredi 9 au 18 mars inclus.

### • **Conflit en Ukraine : Collecte et Dons**

L'Association de Maires de France et la Protection Civile appellent à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Afin d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours, les équipes de la Protection Civile se mobilisent pour acheminer cette collecte en Pologne.

**Si vous le souhaitez, vous pourrez déposer le matériel et les produits à la salle polyvalente de Vicq/Nahon le jeudi 10 Mars de 15h à 19h**, la commune se chargera d'acheminer cette collecte auprès de la Protection Civile.

Les produits demandés sont : gels et savons corps, dentifrices, brosses à dents, couches et lait maternisé, rasoirs, mousses à raser, serviettes hygiéniques, pansements, bétadine, médicaments (non périmés).

La Croix Rouge se mobilise également, les entreprises et les particuliers pourront faire un don sur le site internet <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/> ou adresser un chèque à l'adresse de CRF- « Conflit Ukraine 2022 » à l'adresse suivante : Croix Rouge Française - CS20011 — 59895 LILLE Cedex 9. Pour toute question relative aux dons et reçus fiscaux, contacter le service relations donateurs : Tel. : 09.70.82.05.05, mail : [donateurs@croix-rouge.fr](mailto:donateurs@croix-rouge.fr)

- **Oxyge'Aide**

Dans le cadre du contrat local de santé, il est proposé à la population du Pays de Valençay en Berry un programme pour les aidants/aidés intitulé Oxyge'Aide. Ce projet est porté par l'association Siel Bleu qui s'est associée à une ergothérapeute et une facilitatrice en méditation de pleine conscience pour proposer à domicile un programme d'activités adaptées à destination des aidants et aidés.

Renseignements : Siel Bleu - Vanessa Boudenot (Responsable départementale Indre)  
Tél : 06 21 95 15 59 ou Mail : [vanessa.boudenot@sielbleu.org](mailto:vanessa.boudenot@sielbleu.org)

- **Formation des aides à domicile**

Vous êtes salarié (e) effectuant des heures dans le cadre du service prestataire, vous avez droit à des temps de formation qui seront pris en charge : votre participation aux formations est donc gratuite. Formations au choix : savoirs et techniques de base ou perfectionnement

Renseignements : Familles Rurales - Tél : 02 54 08 71 71 ou par mail : [mad.indre@famillesrurales.org](mailto:mad.indre@famillesrurales.org)

- **OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Des aides de l'OPAH sont possibles sur la réhabilitation de logements vacants ou indignes (propriétaires ou bailleurs et sous conditions de ressources).

Renseignements Syndicat Mixte du Pays de Valençay - Tél : 02 54 00 32 35

- **Le SIA : nouveau Système d'Information sur les Armes**

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) sera accessible aux détenteurs d'armes à partir du 8 février 2022. Le dispositif s'ouvrira progressivement au cours du 1er semestre 2022 à l'ensemble des **détenteurs particuliers** ainsi qu'aux **détenteurs d'armes non licenciés**.

Pour les personnes qui sont en possession d'une arme suite à un héritage, un dispositif spécifique est mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

Depuis le 8 février, les chasseurs détenteurs d'armes doivent obligatoirement créer un compte dans le SIA pour acquérir une arme.

**La création d'un compte personnel dans le SIA est rapide et accessible.**

Le détenteur peut le faire en se connectant à l'espace détenteurs du SIA. En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, le détenteur peut se faire aider :

- **Dans les points d'accueil numériques** en Préfecture
- **Après de leur fédération ou de leur armurier.**

Pour pouvoir créer leur compte, les détenteurs d'armes chasseurs doivent fournir :

- Une copie de leur **permis de chasser** ;
- Une copie de leur **pièce d'identité** ;
- Un **justificatif de domicile**.

La validation du permis de chasser pourra également être jointe à ces documents mais n'est pas obligatoire pour créer un compte.

La création d'un compte personnel **avant le 1er juillet 2023** sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

**Pour créer son compte : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>**

## • Informations sur la collecte des déchets

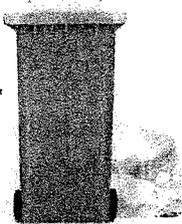
Veillez prendre connaissance des informations suivantes concernant la collecte des ordures ménagères :

Depuis le 1er janvier 2022	Mise en place du tri simplifié	Vous déposez dans la poubelle jaune tous les emballages à l'exception des cartons kraft qui vont en déchetterie.
A partir du 1er Mars 2022	La collecte est effectuée 1 semaine sur deux, le même jour, pour les poubelles vertes et les poubelles jaunes.	A Vicq : « <b>Vicq Est</b> » le mercredi semaine paire (au lieu du lundi matin) ;  « <b>Vicq ouest</b> » le jeudi semaine paire (au lieu du vendredi matin).
A partir du 1er mars 2022	Si vous avez une poubelle jaune de 120 litres, un échange est possible et en fonction des disponibilités par une nouvelle de plus grande capacité, sauf pour les lieux-dits disposants d'un point de regroupement.  Priorité donnée aux foyers composés de plus de deux personnes.	Demande d'échange de poubelles : imprimé à remplir, disponible en Mairie de Vicq ou sur le site internet « <a href="https://vicqurnahon.fr">https://vicqurnahon.fr</a> », rubrique actualités/gestion des déchets.  Le changement sera programmé par la suite. Vous devrez rendre votre ancienne poubelle.
A partir du 1er Mars 2022	Les « bio seaux » ainsi que leur sac poubelle en papier à utiliser dans les bio seaux, seront disponibles en mairie (pour ceux qui souhaitent). Si vous avez chez vous un compost, l'utilisation des « bio seaux » n'est pas obligatoire.	Vous récupérez votre bio seau ainsi que les sacs papier Kraft en Mairie.  Quand ils sont pleins, vous déposez les sacs dans les points d'apport volontaire situés aux 4 entrées de Vicq : - Route de Valençay (carrefour rue de la Maréchalerie) ; - Stade ; - Route de Luçay (près du carrefour route de Veuil) ; - Place du Champ de Foire (angle route de Levroux).

# LES CONSIGNES DE TRI

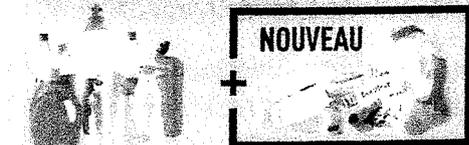
## Bac jaune

À partir  
du 1<sup>er</sup> janvier  
2022



Tous les emballages  
et tous les papiers se trient

Emballages en plastique



Emballages en métal



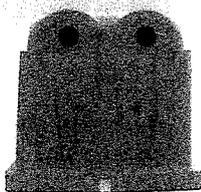
Emballages en carton



Tous les papiers



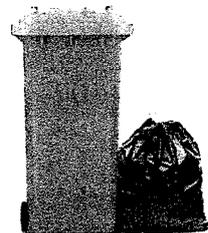
## Colonne à verre



Tous les emballages  
en verre équipés  
d'un goulot sont à  
déposer dans les  
colonnes à verre.



## Bac vert



Déchets d'hygiène



Petits objets



Vaisselle cassée



Déchets  
d'entretien  
ménager



## Bioseau

À partir  
du 1<sup>er</sup> mars  
2022



Tous les déchets  
alimentaires peuvent  
être jetés dans un bioseau équipé d'un  
sachet en papier kraft\*. Le sachet doit  
ensuite être déposé dans l'une des bornes  
prévues à cet effet.

Épluchures



Restes de viande,  
poisson, petits os



Marc de café,  
sachets de thé



Restes de repas



\* Matériel de collecte disponible gratuitement dans votre mairie.

### UN DOUTE SUR LE TRI ?

Contactez le Service Prévention des Déchets  
Communauté de Communes Ecueillé - Valençay  
Tél. 06 86 40 16 45 - Email : [environnement.ccev@gmail.com](mailto:environnement.ccev@gmail.com)

Conception et impression de ce document :

Mairie  
2 rue de l'église  
36600 VICQ-SUR-NAHON  
Tél : 02 54 40 31 35 - Fax : 02 54 40 30 95  
E- mail : [mairie@vicqsurnahon.fr](mailto:mairie@vicqsurnahon.fr) (attention changement d'adresse)  
Site : <https://vicqsurnahon.fr>